

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom de l'institution	Université d'Artois
Code Erasmus	F ARRAS12
Service en charge de la coopération internationale	Service des Relations Internationales
Adresse	<p>Université d'Artois Service des Relations Internationales 9 rue du temple BP 10665 62030 Arras Cedex</p> <p>Fax : +33 (0)3 21 60 49 31 sri@univ-artois.fr</p>
Site web	www.univ-artois.fr
Information pour étudiants d'échange	http://www.univ-artois.fr/international/etudier-a-l-universite-d-artois
Président de l'Université d'Artois	M. Pasquale MAMMONE
Nombre d'étudiants	10 000

SERVICE DES RELATIONS INTERNATIONALES

Vice-président Relations Internationales	Ahmed EL KALADI sri@univ-artois.fr
Responsable administrative du service Développement international	Georgeta BREABAN Tél : +33 (0)3 21 60 38 96 georgeta.breaban@univ-artois.fr
Accords Erasmus+ Coordinatrice programmes de mobilité	Manon BENAOUA Tél : +33 (0)3 21 60 61 85 manon.benaouda@univ-artois.fr
Mobilités entrantes étudiantes - tous programmes de mobilité – Mobilités entrantes Erasmus+ STA/STT	Betty PAUL Tél : +33 (0)3 21 60 38 68 incoming-exchange@univ-artois.fr / betty.paul@univ-artois.fr
Mobilité sortante - Europe	Marie-Ludivine COSSART Tél : +33 (0)3 21 60 38 27 mobilite-europe@univ-artois.fr / mludivine.cossart@univ-artois.fr
Mobilité sortante - Hors Europe Bourses de mobilité	Amandine RYCKEWAERT Tél : +33 (0)3 21 60 38 27 mobilite-horseurope@univ-artois.fr / amandine.ryckewaert@univ-artois.fr
Gestion financière Mobilités sortantes Erasmus+ STA/STT	Karine BOIGELOT Tél : +33 (0)3 21 60 38 97 karine.boigelot@univ-artois.fr

DÉLAIS

Pour la mobilité étudiante - hors Mobilité Internationale de Crédits (MIC)

<p>Nomination des étudiants d'échange par les institutions partenaires/ Candidature en ligne les étudiants d'échange/ Réception du dossier de candidature complet par e-mail <u>et</u> voie postale</p>	<p>Nomination minimum 15 jours avant pour candidater dans les délais imposés. 1^{er} semestre : 31 mai 2^{ème} semestre : 31 octobre</p>
<p>Communication au SRI des dates d'arrivées</p>	<p>1^{er} semestre : début juillet 2^{ème} semestre : début décembre</p>
<p>Dates des arrivées/ Journée d'accueil</p>	<p>1^{er} semestre : début septembre 2^{ème} semestre : début janvier</p>

ADMISSION

Pour la mobilité étudiante - hors Mobilité Internationale de Crédits (MIC)

<p>Niveau de langue recommandé – FRANÇAIS (langue d'enseignement)</p>	<p>ACCORDS ERASMUS+ : Variable selon les disciplines (conforme à l'accord Erasmus+ signé)</p> <p>En général :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Niveau B1 pour des cours en Faculté des Sciences, Faculté des Sciences Appliquées, Faculté d'Histoire et Géographie, Faculté d'Economie et Gestion, Faculté des Sports. - Niveau B2 pour des cours en Faculté des Lettres et Arts, Faculté des Langues Etrangères, Faculté de Droit, Instituts Universitaires de Technologie de Lens et de Béthune. <p>CONVENTION BILATERALE : Niveau exigé conforme à la convention bilatérale concernée.</p>
<p>Documents à joindre au dossier de candidature</p>	<p>Les documents suivants doivent être envoyés au Service des Relations Internationales – incoming-exchange@univ-artois.fr - <u>par e-mail puis par voie postale avant la date limite</u> :</p> <p>1/ Formulaire de candidature complété en ligne, imprimé, signé par l'étudiant d'échange, signé et tamponné par son coordinateur : https://artois.moveonfr.com/locallogin/58aec4c6ee189ddf40000000/fra</p> <p>2/ Contrat d'études/Learning Agreement dûment complété et signé par l'étudiant d'échange et ses coordinateurs. Catalogue de formation : http://formations.univ-artois.fr/cdm/fr-FR/accueil</p> <p>3/ Attestation du niveau de français minimum B1 ou B2 selon les disciplines concernées (lettre signée par un professeur de français le confirmant ou attestation DELF/DALF/TEF/TCF).</p> <p>4/ Copie de la carte d'identité recto-verso ou passeport valide pour toute la durée du séjour en France.</p> <p>5/ Copie de l'acte de naissance en langue maternelle mentionnant les noms et prénoms des parents.</p> <p>6/ 2 photos d'identité.</p> <p>7/ Copie de la CEAM - Carte Européenne d'Assurance Maladie valide pour toute la durée du séjour - OBLIGATOIRE uniquement pour les étudiants d'échange ressortissants d'un pays membre de l'Union Européenne. Si CEAM non fournie → obligation pour l'étudiant de payer la sécurité sociale étudiante française d'environ 217€.</p> <p>8/ Copie de la carte étudiant/livret scolaire (ou tout autre justificatif signé qui confirme que l'inscription est en cours au sein de l'institution d'origine) pour l'année universitaire 2017/2018.</p>

INFORMATIONS PÉDAGOGIQUES

Calendrier universitaires/ Session d'examens	Variable en fonction des facultés : disponibles mi-juillet. En général, le 1 ^{er} semestre se déroule de septembre à décembre/janvier et le 2 ^{ème} semestre se déroule de janvier à juin. Nous contacter.
Langue d'enseignement	Français Anglais pour certaines formations : nous contacter
Cours de Français Langue Étrangère (1 semestre) - Uniquement pour les étudiants étrangers d'échange	Niveau intermédiaire et avancé. NON OUVERT AUX DÉBUTANTS http://www.univ-artois.fr/International/etudier-a-l-universite-d-artois/infos-pratiques/Interculturel-et-linguistique

SOUSCRIPTION ASSURANCE / SANTÉ

<p>A L'ARRIVÉE : Souscription à la Sécurité sociale étudiante française : en fonction du profil de l'étudiant.</p>	<p>➤ Obligatoire si vous êtes étudiant de moins de 28 ans ressortissant d'un pays hors Espace Économique Européen et Suisse et restez en France plus de 3 mois. (217€ en 2017/2018) http://www.univ-artois.fr/international/etudier-a-l-universite-d-artois/infos-pratiques/sante</p> <p>➤ Les étudiants ressortissants d'un pays de l'Espace Économique Européen et Suisses doivent être en possession de leur Carte Européenne d'Assurance Maladie, valable pour toute la durée du séjour en France. Si les étudiants ne sont pas en possession de cette carte</p> <ul style="list-style-type: none"> • et ont - de 28 ans : ils ont l'obligation de souscrire à la sécurité sociale étudiante française (217€ en 2017/2018). • et ont + de 28 ans : ils doivent souscrire à une assurance privée dans leur pays d'origine les <u>couvrant en France pour toute la durée de leur séjour</u> (assurance privée frais médicaux – accidents - rapatriement). <p>➤ Les étudiants ressortissant d'un pays hors Espace Économique Européen et restant en France moins de 3 mois doivent souscrire à une assurance privée dans leur pays d'origine les <u>couvrant en France pour toute la durée de leur séjour</u> (assurance privée frais médicaux – accidents - rapatriement).</p> <p>➤ Les étudiants ressortissants d'un pays hors Espace Économique Européen et Suisses de plus de 28 ans doivent souscrire à une assurance privée dans leur pays d'origine les <u>couvrant en France pour toute la durée de leur séjour</u> (assurance privée frais médicaux – accidents - rapatriement).</p> <p>➤ Etudiants Québécois : Vous bénéficiez des accords de réciprocité entre la Sécurité Sociale française et la Régie d'Assurance Maladie du Québec (RAMQ). Vous devrez être en possession de vos attestations et votre formulaire SE-401-Q-106 puis vous adresser à la CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) la plus proche de votre domicile en France.</p> <p><i>NB : Il est conseillé aux étudiants d'apporter leur carnet de santé/vaccination.</i></p>
--	--

<p>Assurance Responsabilité Civile</p>	<p>Cette assurance est obligatoire en France et couvre l'étudiant pendant toute la durée de son séjour d'échange, pour tout dommage causé à autrui : http://vosdroits.service-public.fr/F2123.xhtml</p> <p>L'achat d'une telle assurance peut se faire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit dans le pays d'origine à condition que celle-ci soit explicite (période et pays d'accueil mentionnés) - soit à l'arrivée en France. Elle coûte moins de 30 € pour l'année universitaire. <p><i>Il est recommandé de souscrire également à une assurance accidents corporels (garantit le versement de prestations en cas d'accident entraînant une incapacité, une invalidité ou un décès), et rapatriement.</i></p>
<p>A L'ARRIVÉE Assurance Habitation</p>	<p>Une assurance habitation devra obligatoirement être fournie aux secrétariats des résidences universitaires (CROUS) - environ 30€/50€ par an selon le prestataire.</p> <p>Certains propriétaires/particuliers l'exigent également.</p>

LOGEMENTS

<p>Les Résidences Universitaires</p>	<p>La demande* est à faire par le formulaire de candidature en ligne. Le nombre de places est limité et ces chambres sont attribuées en priorité aux étudiants d'échange qui effectuent un séjour d'études d'une année universitaire.</p> <p>Le montant du loyer varie de 240€ à 320€/mois.</p> <p>L'installation en résidence universitaire ne sera possible que du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 15h30 (hors fermeture annuelle).</p> <p><i>*Vous connaîtrez la réponse à votre demande de logement en résidence courant Juillet (pour un séjour dès le 1^{er} semestre) ou courant décembre (pour un séjour au 2^{ème} semestre).</i></p>
<p>Logements en ville</p>	<p>Pour les étudiants étrangers d'échange, des propriétaires privés proposent des chambres, appartements ou studios meublés. Loyers mensuels entre 290€ et 350 €.</p> <p>Pour bénéficier d'un logement de ce type, demander la liste des propriétaires concernés à incoming-exchange@univ-artois.</p>

VISA

<p>Demander un visa pour études</p>	<p>En fonction de la durée du séjour, les étudiants ressortissants d'un pays hors Espace Économique Européen doivent être en possession d'un visa pour étudier en France.</p> <p>Consulter le site de l'Agence Campus France et cliquer sur l'onglet Obtenir un visa :</p> <p>http://www.campusfrance.org/fr/rubrique/preparer-son-sejour</p>
--	---

PÔLES UNIVERSITAIRES

Campus d'Arras	Faculté des Lettres et Arts Faculté des Langues Étrangères Faculté d'Histoire et Géographie Faculté d'Economie Gestion Administration et Sciences sociales
Campus de Béthune	Faculté des Sciences Appliquées Institut Universitaire de Technologie
Campus de Lens	Faculté des Sciences Institut Universitaire de Technologie
Campus de Liévin	Faculté des Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives
Campus de Douai	Faculté de Droit

Catalogues de formation à consulter sur : <http://formations.univ-artois.fr/cdm/fr-FR/accueil>